

●
Relevé de la réunion du 8 juin 2018



Michèle Lelièvre, Nicolas Duvoux, Jérôme Vignon, Edouard Gardella

La réunion de lancement du comité de suivi et d'évaluation du Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) a eu lieu au Ministère des Solidarités et de la Santé, le 8 juin 2018, en présence de Jérôme Vignon, président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes), Michèle Lelièvre, secrétaire générale de l'Onpes, et des deux rapporteuses Mireille Gauzere et Véronique Guillermo, inspectrices générales des affaires sociales (IGAS).

Ce comité a été constitué afin de suivre la mise en œuvre des actions prévues par les conseils départementaux dans le cadre du FAPI, d'évaluer leur impact notamment sur l'accompagnement des bénéficiaires et l'articulation des politiques de solidarité, et d'identifier des bonnes pratiques.

Il est présidé par Nicolas Duvoux, sociologue, professeur à l'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis et membre du conseil de l'Onpes. Ce comité est composé de représentants d'administrations concernées et de personnalités qualifiées dans le domaine de l'insertion (voir liste détaillée ci-dessous).

Cécile Charbaut ouvre cette réunion de lancement du comité en présentant le fonctionnement du FAPI, son contexte de mise en œuvre, ainsi que ses enjeux dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Secrétariat Général de l'ONPES

■ Adresse postale : 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

Adresse visiteurs : 10-18 Place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon - 75014 PARIS

Courriel : FAPI-DREES@sante.gouv.fr



Jade Cacciarella, Victor Danjou, Opale Echegu, Jeanne Lazarus

Jade Cacciarella, stagiaire à l'Onpes, depuis mars 2018, étudiante en Master 2 de chargée d'études économiques et sociales à l'université Panthéon Sorbonne a illustré un premier bilan issu de l'exploitation des 89 conventions des départements candidats au FAPI. L'illustration de l'utilisation du FAPI, met en lumière une forte hétérogénéité des choix d'actions retenus par les conseils départementaux, accompagnée parfois d'un manque d'informations (dans un cinquième des cas seulement pour le volet « Actions de loi »). Une part importante de ces actions cible en priorité, l'accompagnement professionnel comme social de plusieurs publics. La pluralité de l'usage du FAPI reflète aussi un large champ de publics ciblés, mais dont une grande partie se compose d'allocataires du RSA et de jeunes.

Puis, à nouveau, Cécile Charbaut (DGCS) fait un point d'étape sur la procédure et les outils mis en place pour suivre l'exécution du FAPI, avant de communiquer notamment le nombre de rapports d'exécution des conseils départementaux reçus et un bilan des réponses collectées auprès des DDCS (la moitié des départements concernés au 8 juin 2018), suite à l'envoi d'un questionnaire.

Prévu au 5^{ème} point de l'ordre du jour, Sophie Gougeon, chargée de projet du programme départemental d'insertion et d'emploi au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, intervient pour proposer un retour d'expériences du département de Seine-Saint-Denis sur l'utilisation du FAPI sur son territoire, détaillant notamment la mise en place de 15 actions prometteuses au titre des priorités nationales et départementales ciblant majoritairement l'insertion professionnelle.



Un échange fructueux entre les intervenants et membres du comité a porté sur les actions à suivre plus particulièrement, ainsi que sur les travaux d'études et d'évaluation à conduire. Jeanne Lazarus (sociologue, chargée de recherche au CNRS) est intervenue pour présenter un projet de recherche portant sur le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA sur un territoire signataire du FAPI.

Une prochaine réunion du comité est prévue le 20 septembre 2018.

Liste provisoire des membres du comité de suivi et d'évaluation du FAPI

Président : Nicolas Duvoux, sociologue, professeur à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis et membre du conseil de l'Onpes

- La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail, représentée par *Pauline Charnoz*, cheffe du département des politiques de l'emploi
- La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du ministère des Solidarités et de la Santé, représentée par *Cécile Charbaut*, sous-directrice adjointe de l'inclusion sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté
- La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Solidarités et de la Santé, représentée par *Pierre- Yves Cabannes*, chef du bureau de la lutte contre l'exclusion
- La Direction générale des collectivités locales (DGCL), représentée par *Anne-Sophie Peron*, adjointe au chef du bureau du financement des transferts de compétences
- La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), représentée par *Laurent Suster*, chef de la mission de l'insertion professionnelle
- La Direction générale des finances publiques, représentée par *Catherine Privez*
- La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)
- France Stratégie, représenté par *Gautier Maigne*, directeur du département Société et politiques sociales
- *Cyprien Avenel*, chef adjoint de la mission analyse stratégique, synthèses et prospective (DGCS) et coordinateur scientifique (DGCS) de la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes
- *Isabelle Doresse*, représentante d'ATD-Quart Monde et membre du conseil de l'Onpes
- *Edouard Gardella*, sociologue, chargé de recherche au CNRS, membre du conseil de l'Onpes
- *Jeanne Lazarus*, sociologue, professeure à Sciences Po, chargée de recherche au CNRS
- *Olivier Milhaud*, géographe, maître de conférences à Sorbonne Université et membre du conseil de l'Onpes
- *Catherine Nironi*, vice-présidente de l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé (Andass) et déléguée générale aux solidarités au conseil départemental du Var, membre du conseil de l'Onpes
- *François Sarfati*, sociologue Conservatoire National des Arts et Métiers, Lise (UMR CNRS 3320) & au Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET)
- *Jérôme Vignon*, Président de l'Onpes.

Secrétariat de l'Onpes

Michèle Lelièvre, secrétaire générale

Leïla Abdallah, assistante

Jade cacciarella, étudiante stagiaire, chargée d'études sur le FAPI

Opale Echegu, chargée d'études

Fatima Guemiah, chargée d'édition et de communication

Xavier Launois, webmestre éditorial

Séance du comité de suivi et d'évaluation du FAPI du 8 juin

La DGCS était également représentée à la réunion du 8 juin 2018 par Jean Dherot, adjoint au chef du bureau des minima sociaux, et Alexis Chéron, stagiaire au bureau des minima sociaux. La DGCL était représentée par Victor Danjou, juriste financier.

La mise en place du Fonds d'appui au politique d'insertion et son suivi par l'Onpes

L'Onpes a été saisi, en mai 2017, par la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, puis par la ministre des Solidarités et de la Santé de « procéder à une synthèse annuelle du contenu des conventions d'appui au politiques d'insertion définies à l'article L.263-2-1 ». L'IGAS a également été saisie par la ministre des Solidarités et de la Santé afin de soutenir l'Onpes dans la réalisation de cette synthèse, en apportant ses compétences en matière d'évaluation et son appui à la rédaction du rapport.

Pour rappel, le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) - créé par l'article 89 de la loi de finances initiale pour 2017 - vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion, dans le cadre d'une convention signée entre l'État d'une part, et le conseil départemental d'autre part.

Cette convention définit des priorités déclinées sous la forme d'engagements réciproques et d'actions conjointes. Chaque département en établit un rapport annuel de suivi de l'exécution au 31 mars. Ce rapport d'exécution est transmis au préfet ainsi qu'à l'ensemble des acteurs des pactes territoriaux pour l'insertion.

Le FAPI concerne toutes les politiques d'insertion.

En 2017, 89 départements ont signé une convention d'appui aux politiques d'insertion avec l'État. Par leur nombre et leur contenu, ces conventions peuvent constituer une base de connaissance riche et inédite des politiques d'insertion conduites dans les territoires.

Afin de s'assurer de l'efficacité et de la pertinence des moyens mobilisés, le FAPI fait l'objet d'un suivi départemental effectué par les préfets de départements, ainsi que d'une évaluation nationale menée par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale et l'Inspection générale des affaires sociales. L'évaluation répond ainsi à plusieurs objectifs, notamment :

- Détailler les actions décrites dans les conventions,
- Mesurer les effets de ces actions sur l'articulation entre les politiques de solidarité portées par les acteurs publics et privés mobilisés en faveur de l'insertion sociale et professionnelle,
- Évaluer l'impact des actions engagées sur l'accompagnement des bénéficiaires des politiques d'insertion et sur leur parcours,
- Identifier les bonnes pratiques pouvant être intégrées au socle commun des objectifs des conventions à venir,
- Évaluer l'évolution des dépenses d'insertion des départements concernés,
- Éclairer la décision publique en matière de politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion.



L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

L'ONPES a été créé par la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions pour contribuer, en lien étroit avec le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), à une meilleure connaissance de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France. Il produit annuellement un rapport qu'il remet au gouvernement et au Parlement, et qui est ensuite rendu public.

Contact : 01 40 56 81 73

drees-onpes@sante.gouv.fr

Accédez à notre site sur Internet : www.onpes.gouv.fr

Secrétariat Général de l'ONPES

■ Adresse postale : 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

Adresse visiteurs : 10-18 Place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon - 75014 PARIS

Courriel : FAP-DREES@sante.gouv.fr